



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

COPIE CONFORME

Procès-verbal
Séance du 28 juin 2022
à 19h00 heures
Salle du Conseil communal

Présidence : Stéphanie Milliet

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022
3. Communications du bureau et de la Municipalité
4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal M. Sébastien BERCLAZ
5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)
6. Préavis N° 3/2022 concernant les comptes communaux durant l'exercice 2021
7. Préavis N° 3/2022 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2021
8. Nomination du bureau

Président(e)
Vice-président(e)
Scrutateurs(trices) et suppléants(es)
9. Nomination

Commission de gestion
Commission des finances
10. Jetons de présence de la séance offerts à une association
11. Interpellations, motions, postulats
12. Propositions individuelles et divers

1. Opérations préliminaires

Effectif :	50
Présents :	39
Excusés :	11
Absent :	0
Majorité :	20

Excusés : Laurence AUBORT, Michel BORER, Lauriane BRIDEL, Nina CRONSTEDT, Vincent DE CLAPAREDE, Thierry GRANDCHAMP, Alexandre MILLIET, Jean-François OBERSON, Michel ROCHAT, Julien VERREY, Pascale VAN LANDUYT

Arrivée de M. Jacek MANTHEY à 19h50

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

Sans remarque, le procès-verbal est adopté à une grande majorité moins 1 abstention.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

Votation fédérale du 15 mai 2022 :

Objet N° 1 : Loi sur le cinéma (LCin)

Oui : 338

Non : 107

Taux de participation : 48.20%

Objet N° 2 : Loi sur la transplantation

Oui : 369

Non : 79

Taux de participation : 48.09%

Objet N° 3 : Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Oui : 354

Non : 77

Taux de participation : 48.20%

Représentation :

Madame la Présidente a représenté le Conseil communal à la réception des nouveaux citoyens et habitants le 25 juin dernier.

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 12 de l'ordre du jour, propositions individuelles et divers.

4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal M. Sébastien BERCLAZ

Mme la Présidente invite M. Sébastien BERCLAZ à avancer près du bureau.

La Présidente prie l'assemblée de se lever, procède à l'assermentation de M. Sébastien BERCLAZ et lui adresse les félicitations du Conseil.

L'effectif du Conseil est dorénavant de 50 membres avec 38 présents.

5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS, Commission du Feu)

M. le Syndic prend la parole pour annoncer que l'AJENOL est en séance le soir même.

6. Préavis N° 3/2022 concernant les comptes communaux durant l'exercice 2021

M. Pierre CEVEY, rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission des finances (CoFin).

La Municipalité ne désire pas s'exprimer.

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes communaux par ordre administratif.

Administration générale p. 1 à 2

Pas de demande de parole

Finances p. 3 à 4

La parole n'est pas demandée

Domaines et bâtiments p. 5 à 6

Pas de demande de parole

Travaux p. 7 à 9

La parole n'est pas demandée

Instruction publique et cultes p. 10 à 11

Pas de demande de parole

Police p. 12

La parole n'est pas demandée

Sécurité sociale p. 13 à 14

Pas de demande de parole

Renseignements complémentaires sur les comptes

La parole n'est pas demandée

Impôt sur le revenu (graphique)

Pas de demande de parole

Impôt sur la fortune (graphique)

La parole n'est pas demandée

Bilan au 31 décembre 2021

M. David BURKHARD demande quelles sont les modalités d'amortissements de la Municipalité en se référant au poste 9141.60.2 nouvel aménagement de l'éclairage public au chemin de l'Oche.

Mme Dina FINGER désire donner un élément de réponse à M. David BURKHARD. Le préavis concernant l'éclairage public (préavis N° 4/2019) étant encore « en cours », il n'y a donc pas d'amortissement possible.

M. le Syndic explique que le dossier ne pouvait être bouclé tant que les servitudes n'étaient pas clôturées, cela a été fait ce printemps.

Plan des investissements et inventaire des biens immobiliers au 31 décembre 2021

M. David BURKHARD revient sur le décompte final des pavillons scolaires présenté lors des communications municipales. Le décompte présenté contient une coquille puisque la participation de la commune se trouve dans les « à recevoir ».

M. le Syndic répond que dans la négociation qui a eu lieu, la commune devait payer sa part.

M. Christian BOVARD cherche l'erreur avec un résultat de CHF 468'000.00 alors que le montant est de CHF 593'000.00 dans les comptes.

Maison de l'enfance des Navires

Pas de demande de parole

Maison de l'enfance des Navires Bilan

La parole n'est pas demandée

La parole n'étant plus demandée sur les annexes, Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Jean-Paul GASPOZ a une remarque et une question concernant le préavis. La remarque concerne la page 4 où on parle du taux de 92.7% que représente la charge péréquative pour 2020. Ce chiffre est impressionnant et n'est pas pertinent parce qu'il revient à diviser l'ensemble des charges péréquatives uniquement par les revenus des impôts structurels. Le montant des charges péréquatives prit en compte inclus le prélèvement sur les impôts conjoncturels et l'impôt foncier ce qui représente environ un million de plus et fausse le ratio parce que finalement on ne divise pas des quantités qui sont équivalentes. Pour avoir fait un calcul correct si on veut un ratio pertinent, il aurait fallu soit diviser l'ensemble des charges par le total des impôts ou les charges péréquatives associées aux impôts structurels par les impôts structurels et pas un mélange des deux.

Il a une question de fond concernant notamment le taux d'autofinancement. En 2021, il était de 40%. Cela veut dire qu'avec un tel taux, il faut emprunter six cent mille francs lors de chaque investissement d'un million de francs. Avec vingt millions d'investissements prévus jusqu'à la fin de la législature, en conservant le même taux, cela représenterait des emprunts de douze millions. Dès lors, quelle est la politique prévue par la Municipalité pour le financement de ces futurs investissements.

M. Thierry REYMOND répond que la stratégie est décidée en séance de Municipalité. La marge d'autofinancement n'est pas suffisante à ce stade. Le moyen de l'améliorer serait d'augmenter le taux d'impôts avec tous les garde-fous de la péréquation même si on ne la maîtrise pas complètement ou de voir l'évolution des rentrées fiscales. La Municipalité est attentive à cette problématique et en a tenu compte lors du plafond d'endettement demandé l'an passé.

M. David BURKHARD pense qu'il y a une erreur soit de colonne ou de chiffre au point 9282.16, crédit général d'études.

M, Thierry REYMOND répond qu'une erreur existe au niveau de l'intitulé de la dernière colonne qui doit être « 31 décembre 2021 ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote du préavis N° 3/2022 concernant les comptes communaux. Ce dernier est accepté par 36 oui et 1 abstention.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité du 4 mai 2022 (préavis N°3/2022),
- vu le rapport de la commission des finances du 9 juin 2022,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2021 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent des revenus de CHF 152'474.48.
Après virement de cet excédent de revenus, le découvert au bilan sera de CHF 894'162.09 au 31 décembre 2021.

7. Préavis N° 3/2022 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2021

M. Georges JUNGO, rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission de gestion (CoGest). La commission a fait quelques recommandations cf rapport de la commission.

La Municipalité ne désire pas s'exprimer.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les chapitres du rapport de la Municipalité.

Autorités p. 6 à 14

Pas de demande de parole

Administration générale p.15 à 29

M. Christian BOVARD dit que M. Pierre KINNAR a remplacé M. Michel BORER à la commission de gestion, pour donner suite à une demande urgente afin que la commission soit au complet.

Mme la Présidente informe que M. Jacek MANTHEY peut siéger malgré son arrivée tardive.

Propriétés communales p. 30 à 35

La parole n'est pas demandée

Gestion du territoire - travaux p. 35 à 60

Pas de demande de parole

Ecole – Jeunesse – Culture p. 61 à 66

La parole n'est pas demandée

Sécurité publique p. 56 à 73

Pas de demande de parole

Affaire sociale p. 74 à 77

M. Pierre CEVEY a une question concernant le tableau en haut de la page 76 présentant le nombre d'enfants par commune de domicile. En additionnant les chiffres, il ne retrouve pas les totaux.

M. le Syndic répond que, sauf erreur, les totaux sont justes.

M. Pierre CEVEY a déjà posé la question l'année précédente. On ne peut rien conclure de ces tableaux.

Services industriels p. 77 à 78.

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente ouvre la discussion d'ordre générale.

M. Pierre CEVEY a une remarque concernant les rapports, celui de la Municipalité est par domaine alors que celui de la CoGest est par dicastère, ce qui entraîne une difficulté de lien entre les deux rapports.

Il a des questions concernant le rapport de la CoGest. En page 5, environnement : rencontré M. Reitz. En connaître la raison ou le but serait peut-être utile. Toujours dans le même domaine : projet de parc à vélos et bornes de recharge : la localisation, de même que le planning pourraient être intéressants à connaître. En page 6, voirie et déchetterie : le volume des déchets est en augmentation, particulièrement celui des déchets verts, et expliquerait l'augmentation de la taxe de CHF 80.00 à CHF 87.00. Si on regarde le tableau en page 53 du rapport de la Municipalité, on constate que ce chiffre n'est pas en augmentation et que la taxe va augmenter en 2022.

Page 9, pilotage financier des dicastères : il se félicite de la création de ce dicastère et demande quand les premiers résultats seront visibles ?

M. Georges JUNGO explique que l'activité de la CoGest commence au mois de janvier. La manière de procéder est de rencontrer les Municipaux et son rapport est organisé à la suite des entretiens. Il reste ensuite peu de temps pour s'assurer que les rapports tant de la Municipalité que de la commission soient en phase.

Lors des entretiens, la commission s'assure de comprendre ce qui a été fait durant l'exercice et les actions entreprises. Il prend l'exemple des bornes, une réflexion est en cours au sein de la Municipalité et il n'y a aucun état d'avancement pour le moment. Concernant le dicastère de M. T. REYMOND, cela ne figure pas dans le rapport de la Municipalité.

M. Thierry REYMOND désire apporter une précision à la dernière question de M. P. CEVEY. L'idée est clairement d'avoir une vision plus transversale, que le financier est « un œil » beaucoup plus proche de tout ce qui touche aux enjeux financiers de la commune dans chaque dicastère. C'est une volonté de l'ensemble de la Municipalité d'avoir une meilleure coordination. C'est une mise en place au quotidien. Les résultats devraient se traduire dans chaque situation, chaque préavis, chaque dicastère au niveau de la gestion et de la planification.

M. Pierre CEVEY remercie M. T. REYMOND pour sa réponse. Effectivement, la planification des projets est l'un des chevaux de bataille de la CoFin. Il lit une amélioration de la planification financière dans le rapport de la CoGest ce qui dans son esprit revient à un tableau des investissements qui soit un peu plus proche de la réalité.

M. Thierry REYMOND rappelle que cela ne se met pas en place en quelques semaines et que le dicastère n'a que six mois. Du temps est demandé pour mettre en place tous ces éléments.

M. Jean-Paul GASPOZ a deux questions concernant le rapport de la CoGest.
Dicastère Bernard FREEMANTLE, police des constructions : les charges administratives facturées ne couvrent pas les coûts réels. Il se posait la question s'il y avait moyen de remédier à cette situation.
Dicastère Serge ROY, administration communale : il n'y a toujours pas de règlement du personnel. Au cours d'une séance, lors de la dernière législature, le sujet était si urgent que le CC, malgré le fait que cela soit de sa compétence, l'a confié à la Municipalité. Dès lors, faut-il que le CC se saisisse à nouveau de ce sujet pour qu'il puisse avancer ou l'assemblée peut-elle espérer un résultat rapide.

M. Bernard FREEMANTLE explique que la commune est en train de retravailler un règlement sur les taxes de manière à pouvoir couvrir les frais. La Municipalité a déjà rencontré la CoFin et la CoUrb à ce sujet.

M. le Syndic désire répondre concernant le règlement du personnel. Il en a parlé l'autre jour avec la secrétaire municipale. Or depuis 2 ans, elle a été débordée par le PDCom et divers épisodes au niveau juridique et n'a pas eu le temps de développer d'autres choses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. la Présidente passe au vote du préavis N° 3/2022 concernant la gestion de la Municipalité. Ce dernier est accepté à l'unanimité avec deux abstentions.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité du 10 mai 2022 (préavis N°3/2022),
- vu le rapport de la commission de gestion du 2 juin 2022,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021

11. Interpellations, motions, postulats

Nihil

12. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Yves LEBOUDEC désire intervenir sur les sentiers pédestres dont dispose la commune. Depuis la gare de Jouxens-Mézery, pour se rendre au centre du village, il existe deux itinéraires : le premier par le chemin de Beau-Cèdre accessible aux poussettes et aux fauteuils roulants. Le second est par le sentier passant par la forêt en dessus du chemin de Beau-Cèdre, cependant il comporte de nombreuses marches et n'est pas accessible aux poussettes et fauteuils roulants. Les utilisateurs du LEB qui ne connaissent pas bien les sentiers communaux prennent inévitablement le premier itinéraire qui s'impose visuellement. D'autant plus que le début du sentier depuis le passage à niveau jusqu'à la forêt n'est pas indiqué sur les cartes pédestres. Une signalisation adaptée indiquant les deux itinéraires et leur comptabilité poussettes et fauteuils roulants ne pourrait-elle pas être envisagée.

M. Pascal OGGIER répond qu'une signalétique est envisageable mais l'accessibilité reste problématique pour certains sentiers. Il existe un sentier entre le Chalet-vert et le Taulard qui est assez méconnu surtout depuis le Chalet-vert.

M. Jean-Yves LEBOUDEC intervient cette fois sur la signalisation. Au chemin de Mézery, il existe un panneau qui indique « parking à 200 mètres » en direction du chemin du Taulard. Or ce parking n'existe plus étant passé du statut public à privé. Il convient dès lors de mettre à jour la signalisation. Il souhaiterait connaître l'histoire de ce transfert du public à privé.

M. le Syndic explique que ce parking est sur un terrain privé et que le propriétaire en a décidé ainsi.

M. Francesco MONTORO a une question concernant l'accueil de jour et le Grand Navire. Certains parents de Prilly dont les enfants sont scolarisés à Jouxens se sont retrouvés quelquefois avec des difficultés à la pause de midi pour faire garder et manger leurs enfants dans une structure d'accueil. Il faut savoir qu'à Jouxens-Mézery, on accueille uniquement les enfants de la commune et les enfants qui sont transférés via bus à Jouxens se retrouvent sans place dans les structures d'accueil de Prilly. N'existe-il pas une solution pour accueillir ces enfants et leur éviter ainsi des allers-retours et se retrouver en comptant les trajets avec une pause de 35 minutes pour manger.

M. le Syndic répond que le problème vient du fait que les mardis, jeudis et vendredis sont déjà complets. Une augmentation de capacité a été demandée mais c'est au bon vouloir du Canton. L'accueil compte actuellement 36 places et 6 places vont s'ouvrir pour la rentrée. Un second problème vient également du nombre d'enfants qui viennent de Prilly soit une vingtaine d'enfants.

Mme Nathalie SCHÖNI répond concernant les enfants de Jouxens qui mangent à Prilly. Actuellement, c'est le service de la Ville de Prilly qui accueille les enfants de 7 et 8 P au foyer de St-Etienne où la place est illimitée. Depuis cette année, Prilly a ouvert 24 places de parascolaire pour les enfants de Romanel et Jouxens-Mézery. Il faut différencier un service et l'autre. La Ville de Prilly ne fait pas de contrôle de présence alors que les 24 places ouvertes cette année se font avec un contrôle de l'enfant.

M. Francesco MONTORO répond que c'est un problème de planification entre communes. C'est une obligation légale des communes de prévoir des places d'accueil parascolaire.

De plus, avec tous les habitants qui vont arriver que ce soit à Prilly ou à Romanel et après la présentation du décompte final des pavillons scolaires, peut-être qu'une extension de l'école avec du parascolaire aurait été une bonne chose ou peut-être est-ce encore possible à l'avenir.

M. le Syndic répond que la Municipalité sait qu'elle va devoir construire. En effet, si on remplace les classes provisoires, il manque deux salles de classe, une salle de dégagement et une de travaux manuels. Il faut donc que la commune construise quatre classes dans les plus brefs délais avec également de la place pour du parascolaire.

M. Christian BOVARD revient sur les pavillons scolaires. Il remercie M. le Syndic pour cette communication attendue de longue date. Il ne va pas refaire tout l'historique mais il faut reconnaître que tout cela est parti

d'un préavis mal ficelé, dicté dans l'urgence, donc a évité de réitérer à l'avenir. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour que le Conseil soit enfin informé des raisons de ce dépassement. Malheureusement, cela continue, du fait que les modifications qui devraient être apportées d'un montant de CHF 300'000.00 (sas d'entrée et isolement des WC) risquent de ne pas se faire selon des échos, entendus par les commissaires de la CoGest même si l'ancien municipal des écoles voyait d'un bon œil de transmettre la patate chaude à l'ASIGOS dans le cadre de la reprise des bâtiments primaires. Il n'en reste pas moins qu'il a été dépensé près de CHF 600.000.00. En y ajoutant les CHF 300'000.00, cela ne fait pas loin de CHF 900'000.00 qui aurait permis de faire au moins une classe en dur en complément du collège existant. Mais il n'est pas possible de changer l'histoire ...

M. le Syndic est entièrement d'accord avec M. C. BOVARD sur le mauvais départ puisque la précédente Municipalité avait demandé des offres très rapidement avec 3 fournisseurs et choisi le plus avantageux en raison du côté provisoire. Concernant les chiffres, il confirme le décompte final avec le chiffre de CHF 537'000.00.

M. Pierre CEVEY intervient pour dire où se trouve ce chiffre de CHF 593'066.48. Ce sont les dépenses engagées au 1^{er} janvier 2021 qui se trouvent à la page 3 du tableau des investissements et amortissements des comptes 2021. Il faudra vérifier la chose entre ce tableau qui fait partie des comptes et les chiffres de CHF 478'100.00 qui est le solde à amortir.

M. Christian BOVARD explique qu'il y a un sérieux doute de sa part, de même que pour la CoGest. Il y a une année, il avait posé la question au Municipal L. Recordon qui était dans l'incapacité de répondre puisqu'il n'avait pas les comptes et le Boursier n'était pas là. Il regrette de ne pas avoir motionné sous réserve. Il n'en reste pas moins qu'à fin 2020, on est à CHF 593'000.00. Le total final devrait être de ce montant et non pas CHF 468'000.00. Le Conseil sera toujours en attente d'une réponse.

M. le Syndic va regarder avec M. le Boursier.

M. Bernard FREEMANTLE dit que la leçon à retenir au sujet de ces pavillons est que la Municipalité et les commissions doivent anticiper les démarches et être proactives et privilégier des constructions évolutives.

M. Christian BOVARD désire parler de piste de pétanque. Mme N. SCHÖNI a noté qu'il y avait une demande pour une deuxième piste de pétanque. Il y a une certaine attente du côté des utilisateurs.

Mme Nathalie SCHÖNI informe qu'une rencontre a lieu dans 15 jours pour donner les avancements du projet et que celui-ci est toujours d'actualité.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente annonce que les prochaines séances auront lieu les 11 octobre à 20h00 et 13 décembre à 19h00

La séance est levée à 20h48

La Présidente



Stéphanie Milliet

La secrétaire



Valérie Borer



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 28 juin 2022

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

(point 3 de l'ordre du jour)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les communications suivantes :

1. **Observations sur le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2021**

La Municipalité a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2021. La Municipalité souhaite apporter les précisions ou corrections suivantes :

- L'hoirie Gross a formé deux recours distincts : le premier contre la prolongation de la zone réservée « A Grandchamp », le second contre l'addendum au Plan d'affectation communal affectant les parcelles n° 977 à 1004 « A Grandchamp » en zone agricole protégée. Ces deux procédures judiciaires sont toujours en cours.
- Le Plan directeur communal, adopté par le Conseil communal le 22 juin 2021, maintient l'objectif d'urbaniser à long terme le secteur de Pierravaux-La Grotte. Le Conseil d'Etat a approuvé le Plan directeur communal le 10 novembre 2021, en émettant toutefois une réserve sur le développement du secteur Pierravaux-La Grotte ainsi que sur l'objectif de déplacement de l'arrêt LEB de Jouxpens-Mézery.
- En plus des 16 demandes permis de construire soumises à l'enquête publique en 2021, la Municipalité a eu à traiter quelques 56 demandes d'autorisation de construire dispensées d'enquête publique, soit un total de 72 dossiers (contre 45 en 2020 et 36 en 2019).
- Le taux d'activité du technicien communal est de 25%.
- Le traditionnel camp de ski n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 2021 en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).
- Le Petit Navire accueille les enfants dès l'âge de deux ans et demi jusqu'à leur entrée en scolarité du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, 47 semaines par années. Quant au Grand Navire, il assure la journée continue des élèves de 1-6 P, en les accueillant dès 7h00 jusqu'à 8h30, durant la pause de midi, et après les cours jusqu'à 18h30. De plus, il est ouvert durant une partie des vacances scolaires de 7h00 à 18h30.
- La Fondation Primeroche comprend notamment l'EMS « Les Lys » à Prilly et l'EMS « Le Grand Pré » à Cheseaux.
- Des travaux sont en cours entre les 16 communes membres de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy (CISTEP), afin de préciser et d'harmoniser les principes de gouvernance et de répartition des coûts d'exploitation et d'entretien des nombreux collecteurs à caractère intercommunal.

- Les données relatives aux coûts de traitement des déchets figurent dans le calcul de la taxe forfaitaire publié sur le site Internet communal sous l'onglet « Pratique – Déchets ». Les avis de passage du poste mobile de la gendarmerie sont systématiquement publiés sur le site Internet communal sous l'onglet « Officiel – Pilier public ».

2. Résultats des ateliers participatifs relatifs à la zone « Centre » du village

Dans le prolongement de l'adoption du Plan directeur communal, la Municipalité a mis sur pied, avec la collaboration du bureau Atelier MOP A Sàrl, un processus de concertation publique à l'attention des usagers, des sociétés locales et du grand public concernant l'avenir de la zone « Centre » de la Commune.

Afin d'activer le site, d'éveiller la curiosité et d'amorcer la réflexion, les six classes du collège de Jouxten-Mézery se sont ainsi succédées les 2 et 3 septembre 2021 pour réaliser une fresque monumentale devant la Maison de Commune. Chaque classe a également réalisé un poster créatif exprimant la vision et le ressenti des enfants par rapport au site.

Une cinquantaine d'habitants ont en outre assisté aux ateliers participatifs organisés le 25 septembre 2021. Ces ateliers se sont déroulés en trois temps forts :

- une ballade immersive sur le site accompagné d'un « kit » pour les prises de notes des ressentis de chacun ;
- un premier temps d'échange autour d'une grande photo aérienne du site visant à partager les points de vue subjectifs sur les qualités et faiblesses du site ;
- un deuxième temps d'échange visant à identifier les besoins et à exprimer les rêves pour le développement futur du lieu.

Le bureau Atelier MOP A Sàrl a formalisé les résultats de ces ateliers participatifs dans un rapport, qui a été présenté à la Commission d'urbanisme du Conseil communal le 16 mai 2022 et qui peut être consulté sur le site Internet communal ou envoyé, sur demande, en format papier.

3. Buvette éphémère « La Terrasse »

L'idée d'ouvrir une « buvette » sur le toit de la salle Bistro a germé suite aux diverses remarques émises dans le cadre des ateliers participatifs relatifs à la zone « Centre » de la Commune, plébiscitant la création d'un lieu d'échange et d'animation au cœur du village. Aussi la Municipalité a-t-elle décidé de tenter l'expérience en autorisant l'Association PASS à ouvrir et animer une buvette éphémère sur « La Terrasse » tous les jeudis de 16h00 à 22h00 durant la belle saison.

4. Bâtiments communaux « Le Chalet-Vert » et « Le Frêne »

Constatant que les prescriptions légales et réglementaires relatives à la gestion des immeubles à rendement locatif étaient de plus en plus complexes et techniques, la Municipalité a décidé de confier la gérance des bâtiments communaux « Le Chalet-Vert » et « Le Frêne » à un professionnel de l'immobilier, ce dès le 1^{er} juillet 2022. Après comparaison des offres de diverses sociétés, son choix s'est porté sur la société My Home Immobilier JCM SA.



5. **Réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC), tronçon ch. de la Rueyre – ch. de Praz-Forney – ch. des Mémises (préavis municipal 3/2021).**

Le 20 avril 2021, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal n° 3/2021 et accordé à la Municipalité un crédit de CHF 254'000.00 pour les travaux relatifs à la réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) sur le tronçon ch. de la Rueyre – ch. de Praz-Forney – ch. des Mémises.

Les travaux ont débuté à la fin d'août 2021 avec l'évacuation de certaines haies et la dépose de quelques clôtures, puis la modification d'une chambre mixte et la construction d'une nouvelle chambre indépendante, le remplacement de certains couvercles et la création de grilles d'écoulement avec dépotoirs. Les travaux de gainage des collecteurs ont eu lieu durant la deuxième partie du mois de novembre 2021. A la suite de ces travaux, un contrôle caméra a été effectué afin d'en contrôler la bienfacture. Enfin, il a été procédé aux travaux de remise en état au droit des sondages, réfection des pavés, remise en place des clôtures, plantation de nouvelles haies et réensemencement des zones herbeuses. L'ensemble des travaux étant ainsi achevés, la séance réception de l'ouvrage a eu lieu le 20 mai 2022.

Le décompte final des travaux, s'élève à CHF 234'306.30, soit une économie de CHF 19'693.70 par rapport au montant du préavis, économie réalisée essentiellement grâce à l'absence d'imprévus.

6. **Infractions aux règles de la police des constructions**

La Municipalité déplore depuis quelques années une augmentation des infractions aux dispositions légales ou réglementaires en matière de police des constructions. En cas de manquements graves ou répétés, la Municipalité dénonce l'infraction à la Préfecture, conformément à l'art. 130 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

La Préfecture a récemment suivi la Municipalité et prononcé des amendes de plusieurs milliers de francs à l'encontre de propriétaire et entreprises ayant effectué des travaux sans autorisation.

7. **Garde forestier**

Le garde forestier du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge, M. Laurent Robert, a fêté son départ à la retraite le 9 juin 2022. A cette occasion, son remplaçant, M. Grégory Gabriel a été assermenté.

8. **Pavillons scolaires – Décompte final**

Après avoir repris l'ensemble du dossier relatif aux pavillons scolaires, le décompte final laisse apparaître un dépassement de 88'228 frs. du crédit de 380'000 frs. accordé par le Conseil communal le 3 juillet 2018 (préavis municipal n°6/2018), selon le calcul ci-dessous :

Coûts de construction et frais divers :

• Crédit de construction (préavis n°6/2018, adopté le 3 juillet 2018)	380'000.- frs.
• Élimination des piliers dans les pavillons	69'655.- frs.
• Frais d'avocats	10'600.- frs.
• Aménagements complémentaires	77'628.- frs.

➤ Total :	= 537'883.- frs.

Dont à déduire : Participation des parties pour l'élimination des piliers :

selon convention signée par toutes les parties le 6 mars 2020

• Architecte (ABA Partenaires S.A.)	20'000.- frs.
• Fournisseur pavillons (Müller-Jodag SA)	20'000.- frs.
• Ingénieur (Alberti Ingénieurs SA)	10'000.- frs.
• Solde, Commune de J-M	19'655.- frs.

➤ Total :	= 69'655.- frs.

➤ Montant engagé pour les pavillons :

• Coût de construction et frais divers	537'883.- frs.
• Déduction participation des parties	- 69'655.- frs.



➤ Total :	= 468'228.- frs.

➤ Dépassement du préavis : (468'228 – 380'000) dont 10'600.- d'avocat	= 88'228.- frs.
--	-----------------

Jouxkens-Mézery, le 28 juin 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Serge Roy Camille Bergmann

